



Saint-Venant
Athlétisme

Agrément Ministère de la Jeunesse
et des Sports N°62SP01-1728

Siège : Hôtel de Ville
62350 SAINT-VENANT



Circulaire administrative

Saison 2025 / 2026

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous avez décidé de rejoindre notre club ou de renouveler votre licence, merci de votre confiance en nous. Nous sommes heureux de vous accueillir au sein du club pour la nouvelle saison 2025/2026 qui débutera le 1^{er} septembre (**RAPPEL : la licence de l'année n'est plus valable après le 31 août....**)

Nous sommes affiliés à la **Fédération Française d'Athlétisme (FFA)**, ce qui vous ouvre droit à une licence sportive officielle assortie d'une assurance. Différentes activités vous sont proposées :

- **ATHLETISME** : pratique de toutes les disciplines de l'athlétisme en compétition : piste – cross – salle - hors stade (running et trail) .
- **ATHLE SANTE** : PILATES / MARCHE NORDIQUE / ACCOMPAGNEMENT RUNNING / BADMINTON (loisir uniquement sans compétition et âgé de 14 ans minimum)

1. Assurance

Le club a opté pour l'assurance Responsabilité Civile (RC) proposée par la FFA comprenant aussi une assurance Individuelle Accident de base/Assistance pour les licenciés. Les adhésions à des options complémentaires ne sont pas prises en charge par le club

2. Dossier d'inscription

2.1 Pour une ré-adhésion uniquement (renouvellement) :

dès la rentrée vous devrez remplir votre questionnaire médical reçu sur votre espace licencié sur le site de la Fédération. A réception de votre licence 2024 vous avez également reçu votre code . Sans cette opération de votre propre chef le club ne pourra pas valider votre licence !

Au plus vite : vous devez nous ramener :

- Le formulaire d'adhésion simplifié daté et signé
- Le règlement de la cotisation

2.2 Nouveau Licencié

1^{er} temps : vous devez nous ramener :

- Le formulaire d'adhésion daté et signé
- Une copie de pièce identité ou page livret de famille de la personne à licencier
- Le règlement de la cotisation

2^{ème} temps : après création par le club et a reception du mail de la F,F,Athlétisme vous devrez remplir votre questionnaire médical sur votre espace licencié sur le site de la Fédération. Sans cette opération le club ne pourra pas valider votre licence !

3. Montant de l'adhésion annuelle

Sont incluses dans l'adhésion annuelle : la cotisation club aux instances fédérales, l'assurance et la licence en fonction de (s) l'activité (s) choisie (s).

La licence du club est obligatoire pour l'accès aux installations sportives (Voir arrêté municipal).

Le montant de l'adhésion reste inchangé pour la nouvelle saison, les chèques sont à établir à l'ordre de **Saint-Venant Athlétisme**

TARIFS DES LICENCES + Options proposées		Quote-part reversée aux instances FFA	TOTAL adhésion à régler
Activité et Catégories	Type de licence FFA		
Athlétisme (toutes disciplines championnats officiels)	BB - EA -		80 €
	PO - BE - MI		80 €
	CA -JU - ES - SE - MA		100 €
Athlé Découverte			55 €
Athlé Compétition			67 €
Dirigeant athlétisme : MI à MA			86 €
Encadrement (comité directeur – entraîneurs - juges)			80 €
Badminton : à partir de 14 ans révolus			48 €
Athlé-Santé Loisir			80 €
Athlé-Santé : <i>1 A 3 SEANCES PAR SEMAINE</i> <i>PROGRAMME HEBDOMADAIRE COMPLET (DE 4 à 6 SEANCES)</i>			48 €
Athlé-Santé Loisir Running Remise en forme – Marche Nordique Activités de condition physique Accompagnement Running Pilates			110 €
Athlé-Santé : (hors cas de licence) Séance Marche nordique ou Autres			48 €
Carte 10 séances + 2 gratuites Le ticket à la séance			180 €
			60 € 6 €

- **NOTA HORS STADE** : Seuls les licenciés athlé compétition et athlé running pourront prétendre à une prise en charge par le club selon les modalités fixées en comité directeur. Les coureurs hors stade ne participant pas aux championnats officiels auront une licence running.

4. Horaires et lieux d'entraînement

4.1 Section Athlétisme

Jour	Horaires	Catégories	Lieu
Lundi	18h30 à 20h00	BE et MI compétition uniquement +CA / JU / ES / SE / MA	Salle de sport ou Stade municipal
Mercredi	14h00 à 14h45	BABY ATHLE	
	14h45 à 15h45	ECOLE D'ATHLETISME	
	15h45 à 17h00	POUSSINS	
	17h00 à 18H30	BENJ / MIN / CA / JU	
Vendredi (été) Samedi (Hiver)	18 h 30 à 20 h 00 9 h 30 à 11 h 00	Entrainement par spécificités Selon directives des coaches	A Préciser par entraineurs

A noter que le lundi soir seuls les Benjamins et Plus pratiquant la compétition seront acceptés aux entraînements. Pour les anciens seuls seront acceptés ceux qui auront marqué des points au classement du club durant la saison 2024 / 2025, points qui permettent l'obtention de Labels

4.2 Sous-section Badminton

Mercredi de 18h30 à 20h00: Salle de sport allée Charles De Foucault

4.3 Sous-section Athlé Santé

Jour	Horaires	Activités	Lieu
Lundi	8h45 à 10h15	Marche nordique	Stade municipal
	18 h 30 à 20 h 00	Running	Stade municipal
Mardi	8 h 45 à 09 h 45 et 10 h 00 à 11 h 00	Pilates	Maison des associations
Jeudi	9h00 à 11h00	Marche Nordique	Mont Bernanchon
	17 h 45 à 18 h 45 et 19 h 00 à 20 h 00	Pilates	Maison des associations
	18h30 à 20h00	Running	Stade
Samedi	9h00 à 11h00	Marche nordique	Burbure

5. Catégories par années de naissance

Au 1^{er} septembre 2025 (directives fédérales) :

Master	MA -----	1991 et avant
Senior	SE -----	1992 à 2003
Espoir	ES -----	2004 à 2006
Junior	JU -----	2007 - 2008
Cadet	CA -----	2009 - 2010
Minime	MI -----	2011 - 2012
Benjamin	BE -----	2013 - 2014
Poussin	PO -----	2015 - 2016
Éveil Athlétique	EA -----	2017 à 2019
Baby Athlé	BA -----	2020 - 2021

MODE DE PAIEMENT DE L'ADHESION AU CLUB

Le Règlement peut se faire en numéraire ou par chèque à l'ordre de « SAINT VENANT ATHLETISME ». Aussi, nous acceptons les Coupons Sports ou chèques vacances de l'ANCV, et le dispositif Pass'Sport.

A très bientôt, cordialement,
Les membres du bureau.